

programmes préparant à des grades du 1^{er} et du 2^e cycle sont offerts aux étudiants qui entrent à l'université directement de l'école secondaire.

7.1.2.6 Formation pédagogique

Toutes les provinces exigent des candidats au certificat d'enseignement primaire au moins un diplôme d'études secondaires et une année ou plus de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou dans une école normale. Cette année comprend habituellement des cours de formation professionnelle et générale et une période de stage. Les enseignants au niveau secondaire sont généralement des diplômés d'université qui ont fait une année supplémentaire de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou qui ont obtenu un diplôme en pédagogie. Les ministères de l'Éducation tendent de plus en plus à confier aux universités le soin de former les enseignants du niveau primaire comme du niveau secondaire.

Dans toutes les provinces à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario, la formation pédagogique est dispensée exclusivement par l'université, qui offre trois ou quatre cours différents menant à un grade. Les trois quarts du temps environ sont consacrés aux cours généraux en arts et lettres et en sciences, et le reste à la formation pratique. Il existe encore des écoles normales dans ces trois provinces mais elles perdent peu à peu leur statut d'établissements indépendants. En Nouvelle-Écosse, il n'y a pas de plan précis pour intégrer l'unique école normale de la province à l'université, mais une troisième année facultative sera ajoutée au programme qui exige actuellement deux ans d'études après l'immatriculation senior. Cinq universités offrent également des programmes menant à un grade en éducation. Au Québec, la formule est la suivante: les élèves terminent d'abord le programme général de deux ans dans un CEGEP, puis vont à l'université recevoir leur formation pédagogique. Seize écoles normales ont été absorbées par d'autres établissements depuis 1969-70 et cinq seulement sont encore en activité. En Ontario, il ne reste que huit collèges d'enseignement pédagogique, et à partir de 1973-74 seules les personnes possédant un grade universitaire peuvent s'inscrire à des cours de formation pédagogique.

7.1.2.7 Enseignement universitaire et collégial

Une université est un établissement d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recherche, qui décerne des premiers grades et des grades supérieurs; un collège est un établissement qui comprend généralement une seule faculté décernant un premier grade mais qui est bien souvent affilié à une université décernant des grades. Pour pouvoir entrer à l'université il faut un diplôme d'études secondaires (11 à 13 années de scolarité selon la province) ou l'équivalent. Au Québec, le nouveau programme d'études «collégiales» exige deux années d'études dans un CEGEP avant d'entrer à l'université. Un candidat qui n'a pas le niveau scolaire requis peut cependant être admis à l'université lorsqu'il a atteint un certain âge s'il réussit l'examen d'entrée et qu'il est jugé «mûr».

Des cours d'une durée de trois à cinq ans (au Québec de cinq ans au minimum après l'obtention du diplôme d'études secondaires) mènent à un baccalauréat en lettres, en sciences pures ou dans des disciplines professionnelles telles que agriculture, génie, administration commerciale, pharmacie, sciences infirmières et sciences de l'éducation. Les cours de droit, théologie, art dentaire, médecine et certains autres sont plus longs et il faut généralement pour être admis avoir fait un cours complet ou partiel menant à un premier grade en lettres ou en sciences. Pour ceux qui poursuivent leurs études universitaires et qui font de la recherche, le second grade est normalement une maîtrise ou une licence et s'obtient après au moins un an d'études au-delà du premier grade; quant au troisième grade, le doctorat, il requiert normalement au moins deux ans d'études après l'obtention du deuxième grade.

7.1.2.8 Éducation permanente

Un phénomène relativement récent de l'enseignement au Canada est la généralisation de l'éducation permanente, qu'on appelle parfois éducation des adultes. Les cours du soir ou d'été et les cours par correspondance portant sur une variété de sujets occupent maintenant une place importante dans le système d'enseignement. Un choix diversifié de programmes d'études sous forme de cours d'extension ou par correspondance est offert aux adultes par les conseils scolaires, les écoles des gouvernements provinciaux, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les associations professionnelles et d'hommes d'affaires, les collèges communautaires et établissements connexes et les universités. Grâce à ce programme